

Association Mains libres

15 rue Saint-Denis 75001 Paris – www.mainslibres.asso.fr
Contact : elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr - 01 42 21 99 32
Adresse bagagerie : 101 rue Rambuteau (Terrasse Lautréamont) 75001 Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 8 JUIN 2007

Présents : Françoise Aba, Dorothée Assiga, Josiane Balesi, Rachid Benferhat, Redouane Belmokadem, Emily Blake, Laurent Bouley, Elisabeth Bourguinat, René Brousse, Van Khoa Bui, Pierre Buon, Jean-Claude Cadin, Frédérique Colson, Béatrice Couvidoux, Raymond Daubigie, Sébastien Djoukam, Thérèse Doneaud, Bernard Dubois, Philippe Dupagne, Marie Ferrer, Richard Fleury, Drahamani Gary, Anne Iacino, Jeanne Kalt, Anne-Sylvie Laurent, Charles Lavaud, Marie-Thérèse Lionnet, Philippe Mahin, Madeleine Maillet-Coune, Frédéric Mantuila, Michel Maynard, Michel Morin, Patricia Noth, Marcel Olivier, Gilles Pourbaix, Bruno René-Bazin, Patrick Roburin, Clémence Roux de Luze, Thierry Savignan, Marie-Ange Schiltz, Gérard Seibel, Catherine Simonnet, Hugues Templier, Arnaud Vignon, David Weisenburger,

Représentés : Bernard Blot, Michelle Boisson, Alain Chauvelin, Aurelien Condomines, Luc Forestier, Ludovic Genty, Benoît George, Bettina Gonse, Loïc Guédon, Isabelle Le Doré, Tony Lempereur, Véronique Lile, Blandine Marini-Portugal, David Mauger, Paulette Morin, Simone Morin, Laëtitia Mougnot-Condomines, Régine Nuriec, Jacqueline Rossi, Joëlle Sicamois, Chantal Speth, Marie-France Rachel Trucchi-Boyer.

Excusé : Jacques Lecuyer-Tanagore

Lieu : Mairie du 1^{er} arrondissement

Une feuille de présence a été émarginée et signée par la Présidente et la Secrétaire.
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h10

CHANGEMENT DES STATUTS

1) Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 3 des statuts pour adopter comme nouveau siège social le local de la bagagerie : 101 rue Rambuteau – Terrasse Lautréamont – 75001 Paris

Contre : 0 voix
Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

2) Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 8 des statuts en remplaçant la phrase « Le Conseil d'administration choisit en son sein un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire, et éventuellement un Trésorier adjoint, un ou des Secrétaires adjoints » par « Le Conseil d'administration choisit en son sein un Président, un ou plusieurs Vice-présidents, un Trésorier et un Secrétaire, et éventuellement un Trésorier adjoint, un ou des Secrétaires adjoints. »

Lors du débat il paraît préférable de préciser le nombre de vice-présidents. Deux votes sont organisés, l'un sur « jusqu'à deux vice-présidents », l'autre sur « jusqu'à trois vice-présidents ».

Jusqu'à 2 vice-présidents

Contre : 31 voix

Pour : 34 voix

Abstentions : 2

Jusqu'à 3 vice-présidents :

Contre : 28 voix

Pour : 39 voix

La proposition d'avoir la possibilité d'avoir jusqu'à 3 vice-présidents est adoptée. Le passage de l'article 8 des statuts sera rédigé de la façon suivante : « Le Conseil d'administration choisit en son sein un Président, de un à trois Vice-présidents, un Trésorier et un Secrétaire, et éventuellement un Trésorier adjoint, un ou des Secrétaires adjoints. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La Présidente,
Elisabeth BOURGUINAT

La Secrétaire,
Françoise ABA